



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 10/04/2020

Numéro d'appel dédié aux urgences dentaires

En cette période de crise où le SAMU est particulièrement sollicité par les appels d'urgence au 15, une procédure spécifique a été mise en place pour les urgences dentaires, qui doit être systématiquement privilégiée.

Toute personne ayant une urgence dentaire doit contacter **en priorité son dentiste traitant. S'il n'en possède pas, il peut appeler n'importe quel cabinet dentaire**, sans se déplacer. L'appelant sera alors orienté vers une cellule de régulation et de permanence médicale, fonctionnant comme le SAMU, mais réservée aux seules urgences dentaires.

Les chirurgiens-dentistes assurent en effet des permanences téléphoniques 7 jours sur 7, le matin, afin de rassurer et conseiller les patients, et au besoin de réaliser une téléprescription (ordonnance).

Dans les cas les plus graves et les plus urgents, le chirurgien dentiste pourra vous diriger vers un cabinet de garde.

Donc, il est demandé de ne surtout pas appeler le 15 pour ce motif, afin de ne pas saturer cette ligne téléphonique. En phase épidémique, le SAMU-Centre 15 doit rester pleinement disponible pour les urgences vitales dans un contexte de forte mobilisation, y compris pour celles liées au Covid-19.

**Contact presse
Service Départemental
de la Communication Interministérielle**

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01